



LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux lois NOTRe et Ferrand, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) se verra transférer les compétences eau potable et assainissement au plus tard le 1er janvier 2026.

Elle réalise actuellement une étude de gouvernance sur son territoire. Les objectifs principaux seront de définir les modalités et les conséquences technico-économiques et juridiques du transfert de compétences. Cette étude doit permettre à la CCVVS de disposer d'une description complète et fiable des services des différentes communes de son territoire et constituer une aide à la décision.

Le premier volet de l'étude concerne la compétence assainissement qui est à l'heure actuelle sous la direction des communes du territoire ou via deux syndicats d'assainissement, le SIAAM qui réunit les communes d'Arthies et de Maudétour-

en-Vexin et le SIAA qui est un syndicat d'assainissement autonome qui gère la compétence assainissement non collectif de plusieurs communes de la CCVVS.

Le second volet concerne la gestion de l'eau potable qui est gérée par 5 syndicats d'eau potable (SIAEP Vexin Ouest, SIAEP de Bray-et-Lû, le SIEVAM, le SIE de la Source Saint-Romain et le SIAEP de Villers-en-Arthies) et 5 communes. A noter que pour la partie Sud de la CCVVS a lieu une étude parallèle sur le même sujet mais porté par 3 Syndicats et 4 communes, qui travaillent de manière conjointe avec la partie Nord du territoire dont l'étude est portée par la CCVVS.

Le but de l'étude de gouvernance assainissement ou eau potable a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques afin de préparer le transfert des compétences à la CCVVS au 1er janvier 2026. Elle doit constituer une aide à la décision et fournir

à la communauté de communes l'information la plus large possible pour qu'elle soit en mesure de décider en connaissance de cause le devenir de la gouvernance sur son territoire.

Pour réaliser à bien ce transfert, la CCVVS a tout d'abord sollicité l'aide du département du Val d'Oise via une convention qui assistera d'un point de vue technique la communauté de communes durant les études sur ses différents projets eau & assainissement. La CCVVS en collaboration avec le Département a donc réalisé l'ensemble du processus administratif afin de sélectionner deux bureaux d'études (l'un pour l'eau potable et l'autre pour l'assainissement) pour mener à bien ce projet et elle est aidée financièrement à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Les bureaux d'étude travaillent actuellement à réaliser l'état des lieux complet de l'organisation des différents services des collectivités via des rencontres

afin de faire le diagnostic de la gestion de la compétence. Il est à la fois technique (inventaire des réseaux, nombre de compteurs d'eau potable, performance des usines de traitement, etc.), administratif et juridique (nature des contrats, situations juridiques, gestion client, etc.), humain (nombre d'agents affectés, temps alloué, etc.) et financier (prix de l'eau, budget, programme de travaux, etc.).

Une fois ce diagnostic réalisé les bureaux d'études se pencheront sur la définition du futur service que souhaite mettre en place la CCVVS et de voir les adaptations nécessaires pour arriver à un unique service et une gestion commune sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la dernière étape consiste selon les préférences de la CCVVS, à l'élaboration de plusieurs scénarios qui seront discutés par les élus afin de trouver la meilleure solution possible pour la gestion des compétences eau potable et assainissement par la communauté de communes.

TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA ZAE DE LA DEMI-LUNE



La Communauté de Communes Vexin Val de Seine a lancé un important chantier de modernisation des infrastructures routières au sein de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de la Demi-Lune de Magny-en-Vexin. Ces travaux, qui ont débuté au mois d'avril, visent à améliorer la circulation et à faciliter l'accès aux différentes entreprises installées dans la zone.

Les travaux de voirie dans la ZAE ont plusieurs objectifs principaux :

Fluidifier le trafic :

Réaménagement des voies principales et secondaires pour réduire les embouteillages.

Sécuriser les déplacements :

Installation de nouveaux passages piétons et création de pistes cyclables.

Moderniser les infrastructures :

Réfection complète de certains tronçons

de chaussée, renouvellement des trottoirs et mise en place de nouvelles signalétiques.

Les trottoirs jouent un rôle crucial dans l'infrastructure urbaine et la vie quotidienne des citoyens. Ils séparent les piétons de la circulation des véhicules, réduisant ainsi les risques d'accidents. Ils sont essentiels pour une vie fonctionnelle, sécurisée et agréable à vivre.

Ces travaux sont un investissement pour l'avenir de notre zone d'activités. En améliorant les infrastructures, nous souhaitons attirer de nouvelles entreprises et faciliter le quotidien de celles déjà présentes. Nous remercions les entreprises et les usagers pour leur patience et leur compréhension durant cette période de travaux.

Le projet est financé par le Département à hauteur de 491 140€, par la Région Île-de-France pour 442 990€ et par la CCVVS pour le complément soit : 703 003€.

Contrat d'Aménagement Régional

Réaménagement des espaces publics de la ZAE de la Demi-Lune

Coût total : 1 637 133 €



Communauté de communes
Vexin Val de Seine
703 003 €



Département
du Val d'Oise
491 140 €



Région
Île de France
442 990 €

UN MEILLEUR ACCUEIL POUR LA FRANCE SERVICES

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU SIÈGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

LA CCVVS ET LA FRANCE SERVICES S'AGRANDISSENT
POUR OFFRIR UN MEILLEUR ACCUEIL AUX USAGERS

La Communauté de Communes joue un rôle essentiel dans la gestion et la coordination des services publics locaux. L'accueil du public est une mission primordiale pour informer, orienter et assister les citoyens dans leurs démarches administratives et quotidiennes.

La France Services est conçue pour rapprocher les services publics des citoyens, en particulier dans les zones rurales ou isolées, et pour simplifier les démarches administratives. Les agents France Services aident les administrés à effectuer diverses démarches, qu'il s'agisse de remplir des formulaires, de comprendre leurs droits ou d'accéder à des services en ligne.

La France services offre un accès à une large gamme de services publics : la Direction départementale des Finances publiques, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), France Travail, la Sécurité sociale, les services de justice, et d'autres administrations locales et nationales.

En plus de l'accompagnement humain, elle fournit un accès aux outils numériques pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur ou de connexion internet chez elles ainsi que des formations pour apprendre à utiliser ces outils.

La France Services vise à rendre les démarches administratives plus simples et plus accessibles, en centralisant plusieurs services en un seul endroit et en fournissant une assistance directe et humaine. Cette maison contribue aussi à la cohésion sociale en servant de point de contact entre les citoyens et les services publics, facilitant les échanges et les interactions dans les communautés locales. Elle informe les citoyens sur les différentes aides et



dispositifs disponibles, les orientant vers les services adéquats en fonction de leurs besoins spécifiques.

La France service vous accueille du
lundi au vendredi de
9h30 à 12h30
et de
14h à 17h

De préférence sur Rendez-vous
au 01 82 31 20 94
ou par mail :
mfs@vexinvaldeseine.fr

12 rue des Frères Montgolfier
95420 Magny-en-Vexin

Réaménagement et extension du siège de l'intercommunalité

Coût total : **532350€**



Communauté de communes
Vexin Val de Seine
159705€



Département
du Val d'Oise
106288€



Région
Île de France
146610€



Préfecture
du Val d'Oise
119747€

Lundi 24 juin, les agents France Services de la CCVVS vous reçoivent sans rendez-vous de 9h30 à 12h à Aincourt (4 rue d'Arthies) et à la mairie de Saint-Clair-sur-Epte.

ÉVÉNEMENTS À VENIR POUR LES ENFANTS

FÊTE DE LA PETITE ENFANCE MERCREDI 19 JUIN À SAINT-CLAIR-SUR-EPTE



**FÊTE DE LA
PETITE ENFANCE**



MERCREDI 19 JUIN 2024
à partir de 16h

FERME PÉDAGOGIQUE

RUE DE L'ERMITAGE, 95770 SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
GOÛTER PARTICIPATIF, BOISSONS OFFERTES

Ouvert à tous les enfants, parents et assistantes maternelles

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Pour les assistantes maternelles : 06.60.78.38.02 / rpe@vexinvaldeseine.fr
Pour les familles : 06.19.35.26.87 / lesptitscurieux.desaintclair@gmail.com

Le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents de la CCVVS vous proposent de découvrir les animations organisées pour la fête de la petite enfance le mercredi 19 juin dans le parc de l'Hermitage à Saint-Clair-sur-Epte.

Au programme cette année : une ferme pédagogique et des ateliers créatifs à destination des enfants de 0 à 4 ans. Cette journée permet aux tout-petits de découvrir le monde rural de manière ludique et éducative.

En plus de fournir une expérience divertissante, la journée petite enfance à la ferme pédagogique contribue à renforcer les liens entre les enfants et la nature. Elle offre également aux parents l'occasion de participer activement à l'éducation de leurs enfants et de partager des moments précieux en famille. En somme, cette journée représente bien plus qu'une simple sortie éducative : elle incarne une véritable immersion dans le monde merveilleux de la

nature, où chaque découverte éveille la curiosité et nourrit l'imagination des tout-petits.

Deux groupes seront proposés : l'un à 16h et le deuxième à 17h30.

L'inscription est obligatoire (pour les assistantes maternelles au 06 60 78 38 02 ; pour les familles : 06 19 35 26 87).

Un goûter participatif sera également proposé.

Nous vous y attendons nombreux !

DANS LES CENTRES DE LOISIRS

- ATELIERS COMPAGNIE "PILE POIL"

- Jeudi 11 juillet à Magny-en-Vexin
- Lundi 15 juillet à Villers-en-Arthies
- Mardi 16 juillet à Saint-Clair-sur-Epte

- JOURNÉE INTER-CENTRES

Les jeux cooolympiques

Lundi 22 juillet

Les enfants issus des 3 centres de loisirs du territoire vont se rassembler pour participer aux jeux cooolympiques. Cette journée placée sous le signe du sport et de la camaraderie vise à offrir aux jeunes une occasion de se rencontrer et de s'amuser tout en découvrant de nombreuses activités.



«LA COMPAGNIE «PILE POIL» : DES SPECTACLES CAPTIVANTS POUR LES PETITS ET LES GRANDS»

La compagnie «Pile Poil» propose des spectacles conçus spécialement pour le jeune public et offre une expérience immersive et divertissante qui séduit les enfants et enchante les adultes.

À travers une combinaison habile

de théâtre, de musique, de danse et de marionnettes, la troupe transporte son public dans un monde magique où l'imagination règne en maître. Les personnages colorés et attachants guident les spectateurs dans une aventure palpitante, ponctuée de rires, d'émerveillement et de surprises.

Ce spectacle interactif invite les enfants à participer activement en chantant, en dansant et en résolvant des énigmes avec les personnages sur scène. Cette interactivité renforce l'engagement des jeunes spectateurs et stimule leur créativité tout en les encourageant à explorer leur propre imagination.

Au-delà du divertissement, la compagnie «Pile Poil» véhicule des messages positifs et éducatifs, tels que l'importance de l'amitié, du partage et de la confiance en soi. Les thèmes abordés dans le spectacle sont traités avec subtilité et humour, permettant aux enfants de réfléchir tout en s'amusant.

Grâce à son esthétique soignée, sa narration captivante et son énergie contagieuse, «Pile Poil» est devenu un incontournable des programmations culturelles pour les familles. Ces spectacles magiques laisse une empreinte indélébile dans les cœurs des petits et des grands, ravivant la flamme

de l'émerveillement et de la joie pure à chaque représentation.

Retrouvez les le :

- Mercredi 10 juillet (matin) à la salle des Fêtes de Magny-en-Vexin
- Jeudi 18 juillet (matin) en plein air à Villers-en-Arthies à côté de la salle des fêtes
- Jeudi 18 juillet (après-midi) à la salle des Fêtes de Saint-Clair-sur-Epte

Tous ces spectacles sont gratuits

ÉVÉNEMENTS À VENIR POUR LES SENIORS

À vos agendas !

NOUVEAU THÉ DANSANT UN ÉVÉNEMENT FESTIF ET CONVIVIAL JEUDI 20 JUIN À LA SALLE DES FÊTES DE GENAINVILLE

La commission seniors de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine est heureuse d'annoncer l'organisation d'un nouveau thé dansant destiné aux seniors. Cet événement se tiendra le jeudi 20 juin, de 14h30 à 17h, et promet d'être une après-midi riche en musique, danse et convivialité.

UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE !

Les thés dansants sont depuis longtemps une tradition appréciée par nos aînés, offrant une occasion unique de se retrouver, de socialiser et de s'amuser. Ce nouvel événement ne fait pas exception et vise à réunir les seniors de notre communauté pour partager un moment chaleureux et divertissant.

La journée débutera par la danse avec une sélection de musiques variées allant des classiques des années 70 aux succès plus récents. Que vous soyez amateur de valse, de tango ou de rock'n'roll, il y en aura pour tous les goûts. Ensuite place au goûter.

Les places étant limitées, il est obligatoire de s'inscrire à l'avance en appelant le secrétariat de la CCVVS au 01.86.35.00.36. Aucune participation n'est demandée, l'événement est totalement gratuit pour les habitants du territoire.

Ne manquez pas cette occasion de vous amuser et de faire de nouvelles rencontres. Venez nombreux et préparez-vous à passer une après-midi inoubliable au rythme de la musique et de la danse !

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LUNDI 9 SEPTEMBRE

Une Immersion dans la Démocratie française

Une cinquantaine de seniors vont avoir l'opportunité exceptionnelle de visiter l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir l'engagement civique et à offrir un aperçu du fonctionnement des institutions françaises.

Cette visite, organisée par la commission seniors de la CCVVS, a pour but de familiariser les participants avec le rôle et les missions de l'Assemblée nationale.

Les visiteurs seront accueillis par un guide qui leur fera découvrir les

différentes salles emblématiques, notamment l'hémicycle où se déroulent les débats parlementaires. Des explications sur le processus législatif, le rôle des députés et l'importance des commissions seront fournies tout au long du parcours.

Le trajet se déroulera en bus au départ de Magny-en-Vexin vers 11H pour un retour vers 18H.

Les inscriptions sont obligatoires en appelant au 01.82.31.20.91

Une participation symbolique de 15 euros est demandée pour couvrir une partie des frais de transport.





LE FRELON ASIATIQUE

FRELON ASIATIQUE, UNE ESPÈCE INVASIVE, UN VÉRITABLE FLÉAU POUR NOS ABEILLES.

Le frelon asiatique massacre les abeilles en grand nombre. D'une efficacité redoutable, il semble que rien ne puisse arrêter sa progression sur le territoire français et dans le monde entier où il gagne peu à peu du terrain. Originaire du nord de l'Inde, de la Chine et des montagnes d'Indonésie, cette espèce de frelon d'Asie est arrivée en France depuis 2004. Redoutable prédateur, cet insecte a envahi peu à peu le territoire français pour venir décimer des colonies entières d'abeilles et alarmer les apiculteurs qui se trouvent démunis face à l'ampleur du phénomène.

Ce redoutable nuisible à pattes jaunes aurait été introduit accidentellement dans l'hexagone, suite à une livraison de poteries chinoises dans la région du Lot-et-Garonne. C'est en déballant cette livraison de poteries importées de Chine qu'une reine de cette espèce asiatique - restée jusqu'alors cachée pour l'hivernage - aurait été libérée et se serait enfuie. C'est à partir de cette seule et unique reine fécondée que la prolifération sur tout le territoire français a pu démarrer. Ce phénomène invasif concernerait à ce jour la moitié de la surface de l'hexagone et il se serait propagé aussi dans d'autres pays d'Europe : Allemagne, Angleterre, Belgique, Italie, Espagne et Portugal. Depuis 2016, *Vespa Velutina Nigrithorax* (le frelon à pattes jaunes) a été reconnu et classé comme nuisible par l'Union

Européenne. Le frelon asiatique est bien présent en France où il a notamment envahi la région Sud Rhône-Alpes, continuant à coloniser de nouvelles communes et de nouveaux départements. A cause de conditions climatiques très favorables, le frelon a pu continuer de se multiplier dans certains départements du territoire français où il était déjà présent, apparaissant en parallèle dans d'autres départements, notamment dans la région de la Loire où un premier nid a été détruit, mais aussi dans le Rhône et l'Ain où des individus ont été découverts.

Comment agit cette espèce prédatrice ?

Si le *Vespa velutina* (nom scientifique donné à cette espèce) s'attaque à toutes sortes d'insectes, ce qui préoccupe particulièrement les éleveurs de ruches, c'est qu'il a élu l'abeille

comme proie favorite, en raison de la grande concentration d'individus que lui offre la structure des colonies.

La technique d'attaque qu'utilise cette espèce de frelon consiste à se poster à l'entrée des ruches en position de vol stationnaire. Il se précipite ensuite sur les ouvrières alors que celles-ci sont chargées des provisions de pollen qu'elles viennent de récolter et qu'elles apportent à la ruche pour nourrir la colonie.

La tactique de combat du frelon exotique reste toujours la même : il tue les ouvrières qui transportent le pollen en leur sectionnant d'abord la tête grâce à ses puissantes mandibules, puis, se saisissant rapidement de sa proie, il l'emporte dans un arbre pour la dépecer, lui arrachant rapidement les pattes et les ailes. Alors qu'elle est encore toute chaude, il réduit sa victime en boulette qu'il amène jusqu'à son



Frelon européen

nid pour alimenter ses propres larves. Le frelon exécute ses proies avec une dextérité et rapidité remarquable, quelques minutes seulement lui suffisent pour exécuter sa besogne. Une dizaine de frelons à peine suffit pour lamener une ruche entière. Très tenace, le frelon s'avère capable d'absorber ainsi des couvains entiers (c'est-à-dire toute abeille en cours de développement : les œufs, les larves et nymphes comprises), ce qui pourrait provoquer à long terme la ruine des apiculteurs, totalement démunis face à ce phénomène et déjà particulièrement frappés par la perte progressive de leurs cheptels principalement due à des problèmes environnementaux et à l'utilisation d'insecticides dans l'agriculture.

QUEL EST SON CYCLE DE VIE?

LE FRELON ASIATIQUE EST DÉCLARÉ DANGER SANITAIRE DE NIVEAU 2 ET ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE



AU PRINTEMPS, LES FEMELLES FONDATRICES FÉCONDÉES À L'AUTOMNE SORTENT DE LEUR CACHETTE

Elles commencent à préparer un premier nid dit Nid Primaire près du sol. Ce nid mesure entre 10 et 20 cm de diamètre. On le trouve dans tous les endroits abrités (bouches d'égout, abris, haies, garages, sous pentes, dessous de voiture, serre, véranda ...). Les femelles vont y élever des ouvrières pour démarrer leur colonie. Puis, vers la mi-juillet, la colonie déménage et fabrique le Nid Secondaire ou Principal dans un arbre un peu plus en hauteur. Ce nid peut devenir très gros (80 cm de haut) et a une ouverture sur le côté. Il peut contenir jusqu'à

3500 ouvrières ! En fin d'été et jusqu'en automne, les ouvrières élèvent mâles et femelles futures fondatrices. C'est à ce moment qu'elles ont le plus besoin de protéines et où la pression sur les ruches est la plus forte. Puis vient la fécondation et la mort progressive des ouvrières et des mâles vers novembre. Les fondatrices passent l'hiver cachées dans un trou à l'abri, certaines

Il progresse à une terrible vitesse malgré tout et devient de plus en plus opportuniste.

même restent dans le nid. Attention, un nid peut fournir 500 fondatrices.

On trouve des nids dans les jardins, les haies, les jardins publics, parfois près des écoles.

Le frelon seul attaque peu l'humain, le danger d'une attaque massive et souvent mortelle vient lorsqu'on s'approche trop près d'un nid sans le savoir (5-6 mètres).

Comment le reconnaître ?

Il est plus gros qu'une abeille (3 fois environ). noir sans poils (à la différence des bourdons) avec le bout de l'abdomen orangé.

VOUS AVEZ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES CHEZ VOUS ?

Surtout, ne pas y toucher soi-même, laissez faire nos prestataires qui sont des professionnels !

Essayez de prendre le nid en photo

Contactez rapidement la CCVVS

au : 01 86 35 00 36
ou
secretariat@vexinvaldeseine.fr

Comment lutter contre le frelon asiatique?

Lutter oui, mais pas n'importe comment !

Le piégeage

Les pièges pour frelons de type « bouteille-entonnoir » ne sont pas sélectifs. D'autres espèces d'insectes, parfois protégées, peuvent être piégées par ce moyen d'élimination. Evitez donc de les utiliser. Aujourd'hui, il existe des pièges nasse qui sont un peu plus grands en volume avec des grilles par lesquelles les petits insectes peuvent entrer et ressortir et des cônes qui permettent à des insectes de certaines tailles comme les frelons asiatiques de rentrer mais pas ceux de taille supérieure. Et il y a un grillage très fin sur l'appât ce qui évite que les insectes se noient dans l'appât. Ce type de piégeage est beaucoup plus intéressant, il est couramment utilisé pour la campagne de piégeage de printemps mais pas forcément par tout le monde. Il y a encore des gens mal informés.

La destruction des nids

Les experts indiquent que "la destruction d'un nid est plus efficace si elle a lieu l'été". Détruire un nid en été empêche la colonie de commencer sa période de reproduction, de plus, cela évite la multiplication des nids l'année suivante.

Pour se débarrasser des frelons asiatiques, un conseil : ne les écrasez surtout pas, encore moins à l'extérieur. En effet, écrasé, l'insecte libère une substance odorante qui va avertir les autres membres de la colonie. Les frelons asiatiques ainsi alertés n'auront pas pour consigne d'éviter la zone, au contraire, cela permet de désigner le responsable de cette attaque.

La destruction des nids est classiquement de compétence communale mais devant les nombreuses difficultés, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a voté un budget dédié où les communes pourront déclarer les nids présents sur leur territoire. Une procédure a été mise en place, afin d'intervenir au mieux.

FOCUS SUR LES ATELIERS "PETITS ÉCOLIERS"

UNE PREMIÈRE VISITE À L'ÉCOLE : UNE ÉTAPE CRUCIALE POUR LES TOUT-PETITS

La première visite à l'école est un moment significatif pour les tout-petits et leurs familles. Cette expérience marque le début d'une nouvelle étape de leur vie, celle de la scolarisation, et revêt une importance particulière dans leur développement.

Organisée de manière à être accueillante et rassurante, la visite de l'école permet aux enfants de se familiariser avec leur futur environnement, de rencontrer les enseignants et le personnel, ainsi que de découvrir les salles de classe, les aires de jeux et les installations.

Pour les tout-petits, cette visite représente souvent leur première rencontre avec un cadre éducatif structuré en dehors de leur foyer. C'est l'occasion pour eux d'explorer de nouveaux espaces, de s'adapter à de nouvelles routines et de commencer à se socialiser avec d'autres enfants.

Pour les parents, cette visite est également un moment important.



Ils peuvent poser des questions, exprimer leurs préoccupations et obtenir des informations sur le fonctionnement de l'école, ce qui les aide à se sentir plus à l'aise et confiants dans la transition de leur enfant vers la scolarité.

Au-delà de l'aspect pratique, la visite de l'école renforce le

lien entre la famille, l'enfant et l'établissement scolaire. Elle symbolise le début d'un partenariat éducatif entre les parents et les enseignants, fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement envers le bien-être et le développement de l'enfant.

En conclusion, la visite de l'école

pour les tout-petits est bien plus qu'une simple formalité : c'est une étape essentielle dans leur parcours éducatif, marquée par l'excitation, la curiosité et la préparation à une nouvelle aventure.

Le RPE et le LAEP proposent des ateliers tout au long de l'année pour faciliter cette transition.

POUR ÊTRE TOUJOURS PLUS PERFORMANT DANS NOS GESTES DE TRI :

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL

NOUVEAU DEPUIS LE 1ER JANVIERS 2023

LES BONS GESTES DE TRI
BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE
UNIQUEMENT LES EMBALLAGES PAS LES OBJETS

TOUTES LES BOUTEILLES EN VERRE

TOUS LES FLAÇONS

TOUS LES POTS

TOUS LES BOCAUX

ENVRAC

LES ORDURES MÉNAGÈRES
PETITS DÉCHETS NON ÉLECTRIQUES ET NON TOXIQUES

RESTES ALIMENTAIRES

VAISSELLE

PETITS OBJETS NON ÉLECTRONIQUES

FOURNITURES DE BUREAU

MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT, COUCHES

PETITS JOUETS NON ÉLECTRONIQUES

Les autres déchets (végétaux, encombrants, gravats, grands cartons bruns, ferraille, bois, peintures, solvants, huile de vidange, pneus, déchets électriques ou électroniques...) doivent être déposés en déchèterie

- Ne pas empiler (bouteille dans boîte de conserve, pots de yaourts les uns dans les autres). Le laser du centre de tri ne sait pas identifier le déchet
- Les mouchoirs en papier, l'essuie tout sont à mettre dans la poubelle d'Ordures Ménagères (noire)
- Plus de grands cartons à côté de ma poubelle jaune. Soit je les apporte à la déchetterie soit je les découpe pour qu'ils entrent dans le bac
- La poubelle jaune ne doit contenir que des emballages et des papiers : je mets l'ustensile en plastique (jouet cassé par exemple) dans le bac OM